

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉMOLITION  
2022-0334**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée que :

Le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le **19 juillet 2022 à 8 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, afin de statuer conformément au Règlement 2022-04 – Règlement relatif à la démolition d'immeubles, sur la demande ayant trait à l'immeuble suivant :

**4, RUE HANNAH**

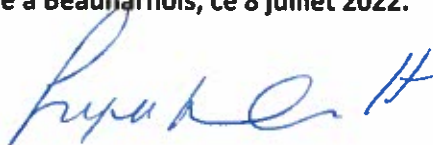
Un document explicatif de la demande peut être consulté sur le site internet de la Ville de Beauharnois en cliquant sur les liens au-dessus du présent avis.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble, doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante :660,, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1Y1.

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre à la rencontre prévue pour l'étude de cette demande.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

**Donné à Beauharnois, ce 8 juillet 2022.**



**Lynda Daigneault, greffière par intérim**